

FORMULAIRE DE REQUETE POUR LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE DU JAPON

(DONS POUR LES PROJETS GENERAUX ET POUR LA PECHE)

1. Date de rédaction de la requête : mois : Mai / année : 2000
2. Pays candidat : République du Sénégal
3. Titre du projet : Renforcement des Activités de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux (ENTSS) de Dakar
4. Secteur : Education et Développement des Ressources Humaines
5. Type du projet
- ① : Fourniture d'équipements.
 - ② : Construction d'installations
6. Région concernée : Département/Préfecture : Région de Dakar
Ville/commune/village : Ville de Dakar, Capitale du Sénégal

Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS)
4,5 Avenue Cheikh Anta DIOP-DAKAR

(Voir annexe 1)

7. Coût du projet : Yen Japonais dont: 936.971.300 Yen
- Fournitures d'équipements = 66.171.300 Yen
 - Construction d'installations = 870.800.000 Yen

8. Année de réalisation souhaitée :

Etude en site : l'année 2001
Réalisation : l'année 2001

9. Organisme d'exécution :

Ministère : Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Agence : Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (ENTSS)

Responsable : Nom et Prénom : Monsieur Moustapha MBODJI
Service : Directeur

Adresse : 4,5 km Avenue Cheikh Anta DIOP, BP :5057, Dakar

N° de téléphone : (221) 824.09.53 Cellulaire : (221) 638.14.18

10.- Présentation de l'Organisme d'Exécution

Veillez décrire de manière détaillée la position de l'organisme au sein du gouvernement, sa compétence, ses activités principales, son budget annuel, ses effectifs, etc., et joindre son organigramme.

L'Histoire de l'ENTSS:

Le Centre National d'Appareillage et d'Orthopédie (CNAO) est la première structure éducative spécialisée dans le domaine social après 1960. Le CNAO ne s'occupe que de la rééducation des accidentés physiques ; ce qui ne prenait en compte la prévention du problème.

C'est en Septembre 1968, sous le décret présidentiel N° 68.965 que l'école a vu le jour sous le nom de l'Ecole Nationale des Assistants Sociaux et Educateurs Spécialisés (ENAES). 18 ans après, sous le décret n° 94-562 portant sa création et son organisation, l'ENAES deviendra l'ENTSS (l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés) et prendra globalement en charge la question du travail social.

L'ENTSS est un établissement national d'Enseignement national Supérieur et Professionnel qui œuvre pour l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle.

L'ENTSS a connu plusieurs **mutations positives** :

D'abord, un **changement de tutelle**. Du Ministère de l'Education Nationale, l'ENTSS est aujourd'hui placée sous la tutelle du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASSN). La Direction de l'école est élargie aux Chefs de Départements et à l'Intendant.

Ensuite, un **Conseil de Perfectionnement** a été mis sur pied. Il délibère sur toutes les questions concernant la vie de l'établissement (conditions sociales et pédagogiques, budgets, etc.). Les membres sont nommés par arrêté annuel du Ministre de Tutelle qui en est son Président.

Enfin, l'année 1998 où deux mesures importantes ont été prises par le MFASSN et le Ministère de la Modernisation de l'Etat à savoir :

. L'ENTSS est choisie comme cadre appropriée pour la **formation des inspecteurs de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale**

. Il est créé à l'ENTSS une filière **Travail Social en Entreprise**. Cette filière forme des Travailleurs Sociaux spécialisés dans la Prévention, la prise en charge et la gestion des problèmes sociaux dans les entreprises et les organisations à vocation similaire.

La mission de l'ENTSS :

Amener l'individu à adopter un comportement adéquat pour lui permettre d'entretenir des relations interpersonnelles harmonieuses et favorables à la poursuite de son évolution. Cette mission se réalisera par la formation de Cadres Moyens et Supérieurs dans les domaines du travail social spécialisé mais aussi par la recherche scientifique dans le même domaine du Travail Social.

Les activités principales de l'ENTSS :

Elles consistent en la formation de cadres moyens et supérieurs en travail social communautaire, en éducation surveillée, en réinsertion des personnes handicapées, en travail social d'entreprise, en formation de formateurs et en gestion des services sociaux et de l'éducation surveillée

Il existe à l'ENTSS trois départements qui ont en charge la formation de cadres moyens et supérieurs des secteurs public et privé:

Le premier cycle qui correspond au Département de Formation en Travail Social. Il forme des Cadres Moyens sénégalais et africains dans les filières suivantes :

- **Travail Social Communautaire**. Cette option vise la formation de cadres capables d'aider les populations dans l'identification et la mise en œuvre de leurs propres projets de développement. Ces projets doivent s'inscrire dans des programmes nationaux.
- **Travail Social en Entreprise**. Les cadres formés oeuvrent pour la promotion du droit du travail et des affaires en Afrique. Le secteur des petites et moyennes entreprises et industries est privilégié.
- **Education Surveillée**. Cette filière forme des spécialistes pour la prise en charge de la déviance et de la délinquance des jeunes.

Dans la perspective d'amélioration de la condition sociale à travers un mieux - être de la femme, de l'enfant et de la famille, les différents gouvernements ont toujours affiché une volonté jamais faiblie. Cela se traduit par les changements survenus à chaque remaniement ministériel depuis 1993 ; changements qui ont toujours donné un plus à ce Ministère. Dans la même lancée, l'ENTSS a bénéficié d'une mesure spéciale : désormais, cet établissement est directement rattaché à son Ministère de tutelle (depuis 1998) pour le renforcer dans sa politique de promotion de l'action sociale et de la solidarité nationale, option prioritaire pour le Gouvernement du Sénégal pour la décennie à venir.

(2) Relation avec le Programme Général du Secteur concerné

Nom du plan : Plan d'action du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Période : de 1998 à 2000

Positionnement du projet dans le plan ci-dessus, y compris le contenu du programme

Le Plan d'Action du MFASSN est un plan triennal dont l'objectif général est d'améliorer le statut et les conditions de vie de la famille, de la femme et de l'enfant. Il comporte 22 objectifs stratégiques dont 1 sur la coopération internationale. Ce dernier vise **le renforcement des capacités institutionnelles de l'ENTSS** par l'intensification de son programme de formation qui bénéficie désormais d'un deuxième cycle et s'ouvre à la recherche d'un meilleur statut de travail social en Afrique. Le Conseil de perfectionnement pédagogique a aussi mis l'accent sur la nécessité de l'existence d'une « fonction » **Education et Formation Permanente des Ressources Humaines** au sein de l'ENTSS par le développement de la coopération avec d'autres Institutions de formation supérieure dans le domaine social. Egalement, il vise l'émergence d'une politique sociale alternative reproduite sur un modèle de travail social sénégalais et africain conformément aux directives de son Ministère de tutelle.

La réalisation de ce projet contribuera efficacement à l'atteinte des objectifs assignés au plan d'action national du MFASSN.

13. Objectifs (Donnez une description concrète, avec énumération)

(1) Objectifs du projet.

- Améliorer la capacité d'accueil de l'ENTSS de 250 à 500 étudiants au moins, afin de satisfaire la demande toujours croissante de jeunes sénégalais et africains en quête de formation dans le domaine du travail social .
- Consolider les filières de recherche scientifique et de formation permanente afin de développer une expertise locale à même de répondre aux multiples sollicitations de l'Afrique en matière de prise en charge sociale du travailleur.
- A ce jour, l'ENTSS ne dispose pas de moyens logistiques et didactiques propres et suffisants pour assurer le transport et l'encadrement corrects des étudiants sur le terrain. L'essentiel de la formation pratique se déroulant en milieu rural où la plupart des sortants de l'école sont appelés à servir, il est important que les stages se déroulent dans des conditions pouvant garantir l'opérationnalité des sortants de l'ENTSS.

(2) Objectifs généraux

- Mettre des professionnels du domaine social à la disposition des Gouvernements et autres Organisations de travail africains pour promouvoir l'équité sociale parmi les citoyens.
- Appuyer à l'insertion socio-économique des Handicapés et des Jeunes diplômés chômeurs sénégalais et africains.
- Promouvoir le droit au travail social public, privé, communautaire ou personnel, et inciter l'émergence de jeunes entrepreneurs engagés dans la voie de l'autopromotion.
- Faire de l'ENTSS une référence en matière de formation professionnelle et d'action sociale afin qu'elle continue longtemps à polariser le continent africain dans ce domaine.
- Inscrire l'ENTSS dans une vraie dynamique sous régionale, notamment pour les pays ayant les mêmes réalités socio - économiques et culturelles comme le Mali, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, la Gambie, la Mauritanie, le Cap - Vert.

13. Contenu du projet et de la requête (Donner une description concrète, avec énumération.

(1) a. En cas de construction d'installations.

Description des installations requises (y compris nom et adresse du site, critères de choix du site, photographies, plans de conception- avec cotes et superficies, nombre d'installations requises, matériels et équipements souhaités, etc..

Voir annexes. 5 ; 6 ; et 9

a'. - En cas de fourniture d'équipement.

- L'équipement de toutes ces infrastructures citées ci- haut est nécessaire. Il s'agit essentiellement de matériel pédagogique, didactique et logistique. Ce matériel est le suivant :

Rubriques	Existant	Etat de l'Existant	Demande exprimée
Bureaux ministre	3	A	05
Bureaux ½ ministre	14	A	10
Tables élèves	168	B	200
Tables de dégagement	2	B	04
Tables métalliques	12	A	01
Tables machine à écrire	1	A	01
Tables téléphoniques	2	A	05
Tables de conférence	1	A	01
Tables élèves avec coudoirs	90	B	810
Fauteuils ministre	1	B	02
Fauteuils ½ ministre	3	B	03
Fauteuils tournants	8	A	12
Chaises élèves	50	BA	50
Chaises en fer bourrées	95	B	200
Chaises en bois bourrées	48	B	10
Chaises en bois non bourrées	59	A	00
Tabourets	2	A	00
Chaises ministres	6	B	10
Armoires en bois vitrées	15	B	10
Armoires métalliques vitrées	1	B	20
Armoires métalliques à 2 battants	16	A	04
Armoires basses	4	A	05
Présentoirs à 4 rayons	3	A	20
Chasseurs à 4 tiroirs	2	A	10
Chasseurs à 10 tiroirs	3	A	10
Coffre fort	2	A	02
Classeurs à 1 tiroir	1	A	05
Fiches à 4 bacs	1	A	05
Meubles de rangement	2	A	05

Salon	1	A	02
Chauffeuses petit modèle	8	B	02
Salon visiteurs	0	A	04
Photocopieuse	1	C	03
Machine gestener 320	1	B	02
Graveuse gestener 1573	1	A	02
Ordinateurs	10	A	160
Ecrans rétroprojecteurs	01	A	04
Appareils de projection	01	A	04
Système de son	00	C	05
Lignes téléphoniques	03	A	03
Tableaux noirs	05	C	12

NB :

A : Bon état (renouvelé)

B : Fonctionnement partiel (non renouvelé)

C : Hors usage (non renouvelé)

Pour les coûts, voir annexes. 7

b.- Méthode de gestion et d'entretien des installations et des équipements.
(Veuillez indiquer les personnels- ainsi que leur niveau technique- et le budget qui seront alloués à ce projet.)

Jusqu'en 1992, la gestion était assurée par un groupe restreint de fonctionnaires comprenant l'Intendant, le Comptable Matières et le Directeur. Un budget fixe de 6 millions par an était alloué à l'école pour assurer son fonctionnement. Avec l'avènement de la loi de l'autonomie de gestion instaurée dans tous les services publics sénégalais à partir de 1992, chaque service devra générer des ressources additionnelles pour faire face à ses charges variables de fonctionnement.

Depuis 1994, l'ENTSS a doublé ses recettes grâce à une politique de gestion rigoureuse menée par une structure autonome : **le Comité de Gestion**. Ce dernier a été institué à l'école pour prendre en charge la gestion et l'entretien du patrimoine de l'ENTSS. A la tête de cette structure, se trouve la Direction de l'établissement investie par le MFSNASS de pouvoir et de devoir de contrôle des biens et services de l'école.

La maintenance des locaux et équipements sera assurée par le Ministère de tutelle qui dispose d'un fonds annuel prévu à cet effet. Le Ministère a déjà désigné un comité de gestion du patrimoine de l'école. Ce comité a en charge le suivi et le contrôle internes des actions financières et organisationnelles. Quant au suivi et contrôle externes, ils seront assurés par le MFSNAS. Les recettes additionnelles générées par l'école contribueront aussi à la maintenance des biens immobiliers de l'école.

c.- Source de revenus pour la gestion et l'entretien après achèvement des travaux.

Seules les recettes sûres sont considérées ici. Il s'agit notamment des droits d'inscription (50.000 fcfa/an/élève sénégalais recruté par concours direct, les autres sénégalais paient 400.000 fcfa/an ; quant aux non sénégalais, ils paient 600.000 fcfa /an/élève). Tous les non sénégalais bénéficient de bourses de leur Etat, d'ONG, d'Entreprises ou de leurs propres moyens.

Les recettes dites aléatoires n'ont pas été prises en compte. Il s'agit notamment de la location du matériel et des locaux de l'école. Il est à noter que ces recettes dites aléatoires sont bien des opérations régulières. Pour la gestion budgétaire 1999, elles ont été estimées à 1.000.000 Fcfa.

Après réalisation du projet, nous estimons que les recettes augmenteront de plus de 50% proportionnellement aux nouveaux effectifs d'élèves. Une prévision progressive de 10 % par an sur les recettes est escomptée grâce à une certaine notoriété de l'école. Cette prévision ne tient pas compte des recettes extraordinaires possibles avec la collaboration de l'école et de ses partenaires financiers. De tels gains peuvent être des dons, des subventions, des gains tirés des prestations de services (consultations). L'année de base des prévisions est 1999 où les recettes (recettes propres de l'école et subventions de l'Etat) et les dépenses (fonctionnement courant et salaires) effectives sont connues.

Chaque ministère sénégalais dispose d'un budget annuel de fonctionnement. Les services qui en sont rattachés reçoivent chacun son quota. Ils doivent générer des ressources additionnelles propres (location de matériel et des locaux, prestations de services, etc.)

Rubriques	An 1999	An 2000	An 2001	An 2002	An 2003	An 2004
Recettes propres prévues (5%)	35.293.640	37.058.420	38.911.340	40.856.905	42.899.750	45.044.735
Subventions de l'Etat	133.864.000	133.864.000	133.864.000	133.864.000	133.864.000	133.864.000
Total recettes prévues (fcfa)	169.157.640	170.922.420	172.775.340	174.720.900	176.763.750	178.908.730
Salaires et bourses (fcfa)	124.782.000	124.782.000	124.782.000	124.782.000	124.782.000	124.782.000
Fonctionnement courant (+ 5%)	40.253.160	42.265.820	44.379.110	46.598.065	48.927.970	51.374.370
Total Dépenses (fcfa)	165.035.160	167.047.820	169.161.110	171.380.060	173.709.970	176.156.370

NB :

* Ces données ont pour sources :

- bilan de gestion du budget de 1999 par le Comité de Gestion de l'ENTSS
- Projet de loi de Finances 2000 du MFSNAS

* Pour les subventions de l'Etat, l'augmentation du budget **(1,76 %)** en l'an 2000 a été voté. Un projet de loi de finances pour 2000 est déposé par l'ENTSS au cabinet du Ministre pour arrondir le budget à 150.000.000 fcfa. Ce projet devrait aboutir normalement avant la fin de l'an 2001. En attendant son aboutissement, nous maintenons le même montant que la subvention de l'an 1999.

* Avec la réalisation du projet de renforcement des activités de l'ENTSS, nous estimons que les recettes tout comme les charges courantes augmenteront annuellement de 5 %.

Montant total pris en charge par le gouvernement

Le budget de l'Etat assure les frais généraux de fonctionnement (salaires, indemnités, électricité, eau, maintenance du matériel et des locaux). Cette participation est de 133.864.000 fcfa pour l'année scolaire en cours soit **81,11 %** du budget total annuel. La participation de l'Etat sera en hausse dès la réalisation du projet afin de tenir compte des nouvelles capacités de l'école.

Prise en charge totale par les bénéficiaires

Les frais supplémentaires de gestion et d'entretien non couverts par l'Etat sont supportés par l'école moyennant ses propres ressources. Les résultats du tableau précédent corroborent la viabilité du projet garantie par une autonomie de gestion durable. En moyenne, l'ENTSS peut prendre en charge **21,40 %** du budget global annuel ce qui est important devant le déficit actuel qui est de **18,89 %**.

(2) Détail des coûts estimatifs du projet et base de calcul de ces coûts.

(Voir annexe. 6)

(3) Supplément d'informations relatives à la requête.

a. Installations existantes:

Non



Oui . Dans ce cas, fournir une documentation sur leur état actuel : plans, spécifications, photographies, matériels utilisés.

(Voir annexes 5 et 9)

b. Liste des équipements existants : (désignation, quantités, date d'acquisition, pays d'origine, nom du producteur, état **A** : bon état; **B** : fonctionne partiellement; **C** : hors usage ; mentionnez les causes). Pour la liste des équipements existants, voir à la page 11

Fournir en outre une documentation et des photographies permettant de vérifier l'état actuel des équipements.

(voir annexes. 7 et 9)

c. Degré de préparation du site du projet.

Terrain :

Acquis : oui

Nom du propriétaire du terrain : Etat

Superficie : suffisante

Non encore acquis

Nom du propriétaire du terrain : _____

Superficie : _____

(Si le terrain n'est pas encore acquis, précisez la possibilité d'acquisition, les procédures engagées et les délais nécessaires pour son acquisition.)

- Aménagement (nivelage, drainage, etc.) du terrain, fourniture d'électricité, approvisionnement et évacuation d'eaux, téléphone, etc.

Pour le site du projet, tous les aménagements seront faits par le Gouvernement du Sénégal.

- Informations sur les conditions naturelles.

Inscrire les informations existantes ou le type d'informations, leur année de compilation et l'organisme les ayant rédigées.

- * Le projet est situé à l'intérieur de la ville de Dakar, Capitale du Sénégal.
- * La ville de Dakar couvre une superficie de 550 km² soit 0,3 % de la superficie nationale.
- * La température atmosphérique moyenne varie entre 18° et 33° C.
- * La Population de Dakar est de 2.140.000 habitants, la plus importante de toutes les villes du Sénégal
- * La saison des pluies dure 3 mois et s'étale de Juillet à Septembre. La hauteur moyenne de pluie reçue annuellement est de 450 mm sur une moyenne nationale de 600 mm.

- Sécurité.

Fournir toute information détaillée relative à la sécurité du site. Dans le cas de plusieurs sites, fournir les informations par site.

La sécurité des sites sera assurée par le Ministère de tutelle et les différents ministères concernés directement ou indirectement par le projet.

d. Aides japonaises antérieures de même type : Néant

Année : _____

Nom du projet : _____

Montant : _____

Région concernée : _____

Département/Préfecture : _____

Ville/Région : _____

Exploitation actuelle du projet : **A (satisfaisante)**
B (normale)
C (médiocre)
D (interrompue)

15. - Bénéfices et Effets du Projet

(1) Région bénéficiaire (si possible, inscrire la superficie)

L'ENTSS est située à Dakar au km 4,5 Avenue Cheikh Anta Diop. C'est une **école nationale** où tous les Sénégalais remplissant les conditions d'accès peuvent s'y inscrire.

Egalement, l'ENTSS polarise plusieurs pays du continent africain. Plus d'une dizaine de nationalités fréquentent l'école, ce qui la place au premier rang des écoles de formation professionnelle en Afrique de l'Ouest. L'ENTSS est aussi un **facteur d'intégration africaine**.

(2) Population (directement ou indirectement) bénéficiaire

Bénéficiaires directs :

A ce jour, une soixantaine d'élèves sortent chaque année de l'ENTSS dont plus de la moitié sont des non sénégalais. Avec la réhabilitation de cet établissement, ce nombre va **tripler** (170 élèves / an) et concernera plus de **15 nationalités** africaines. Chaque agent formé devra former et/ou servir le maximum de personnes du pays l'ayant envoyé.

Bénéficiaires indirects :

L'effet de démultiplication de la formation au profit des populations sera important sur l'échelle nationale et continentale. Dans un moyen terme, une expertise en travail social sera disponible pour tous les sénégalais et les populations des pays africains polarisés par l'école.

Notons le caractère social du projet dont la cible particulière est constituée :

- de handicapés,
- de prisonniers,
- d'enfants et de femmes en situation particulièrement difficile,
- de jeunes drogués,
- de talibés et de mendiants,
- de jeunes universitaires en recherche d'emploi.

La réalisation de ce projet contribuera à l'insertion et à la réinsertion socio - économique et professionnelle de ces couches sociales défavorisées.

(3) Effets prévus (description détaillée avec énumération)

L'ENTSS est l'une des rares écoles nationales de formation professionnelle à se faire distinguer de par la qualité de ses produits directement opérationnels. Les principaux utilisateurs de ses produits au profit des populations sont :

- l'Etat dans sa mission de protection sociale, surtout des couches les moins favorisées (jeunes, femmes, handicapés, ...),
- l'AGETIP (Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêts Publics) à travers son programme de Nutrition Communautaire qui s'adresse aux femmes en maternité et enfants mal nourris,
- les Collectivités locales du Sénégal dont les responsables (élus locaux) ont besoin d'assistance technique devant leurs nouvelles attributions par la Décentralisation,
- les Organisations de Femmes et de Jeunes (devant leur enjeu de d'autopromotion),
- les organisations nationales et internationales d'appui au développement intervenant dans les domaines social, éducatif et sanitaire.

Au Sénégal, des services publics, parapublics et privés vont voir certains de leurs cadres et responsables renforcer leur expertise en travail social et aux nouvelles techniques d'encadrement et de gestion des services sociaux; ce qui augmenterait la production et la productivité de ces services.

Ailleurs, la résorption de 60% des effectifs aux étrangers positionnera l'ENTSS au rang de microcosme de l'unité africaine, condition sine qua non de développement du continent.

16. Relation avec l'assistance technique, etc.

(1) Etude de faisabilité :

Achevée /en cours

Du mois de _____ année _____ au mois de _____ année _____

Nom de l'étude : _____

Organisme d'exécution : JICA

Autres organismes : _____

Pas d'étude

(2) Assistance technique.

Au cas une assistance technique est nécessaire, laquelle désirez-vous parmi les suivantes ?

- 1) **Coopération technique de type projet**
- 2) **Experts à long terme (1 personne)**
- 3) **Experts à court terme (0 personne)**
- 4) **Jeunes Volontaires Japonais (1 personne)**
- 5) **Stagiaires (0 personne)**
- Inutile**

En cours de réalisation.

Nom du projet: _____ Néant _____

Période : du mois de _____ année _____ au mois de _____ année _____

- 1) **Coopération technique de type projet**
- 2) **Experts à long terme (personnes)**
- 3) **Experts à court terme (personnes)**
- 4) **Jeunes Volontaires Japonais (personnes)**
- 5) **Stagiaires (personnes)**
- 6) **Inutile**

17. La présente requête a-t-elle été présentée à d'autres pays donateurs?

Non

18. Aides reçues des pays tiers ou des organisations internationales dans le même secteur ou dans un secteur associé.

Donateurs	Durée	Type d'aide	Montant	Description (concrète)	Relation avec la présente requête
ACDI (Agence Canadienne pour le Développement International)	5ans (1990-1995)	don	253.650.000 fcfa	Appui institutionnel	néant

19. Complément d'information (existence ou non d'une politique de privatisation. Dans l'affirmative, relation avec le présent projet.)

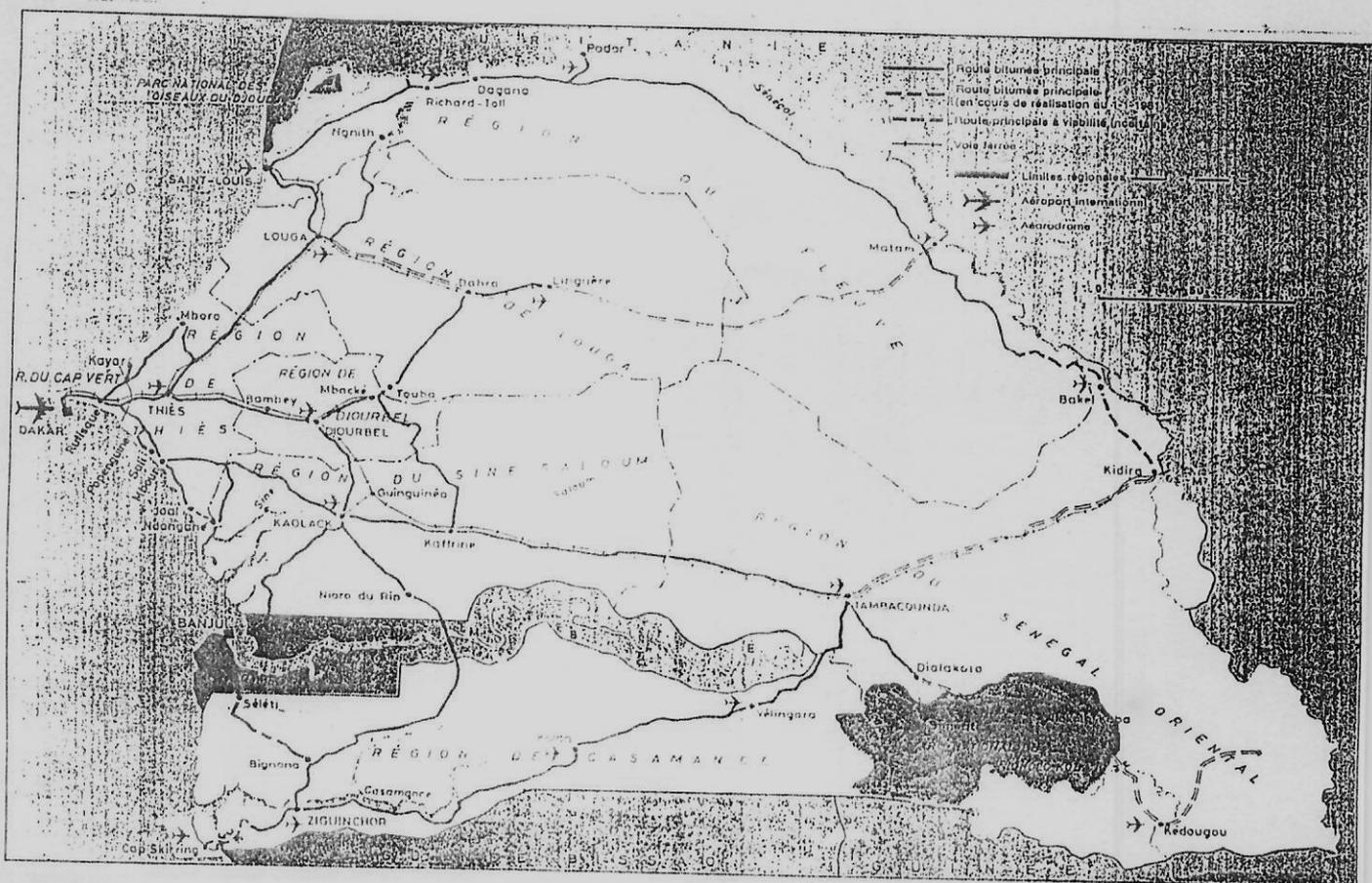
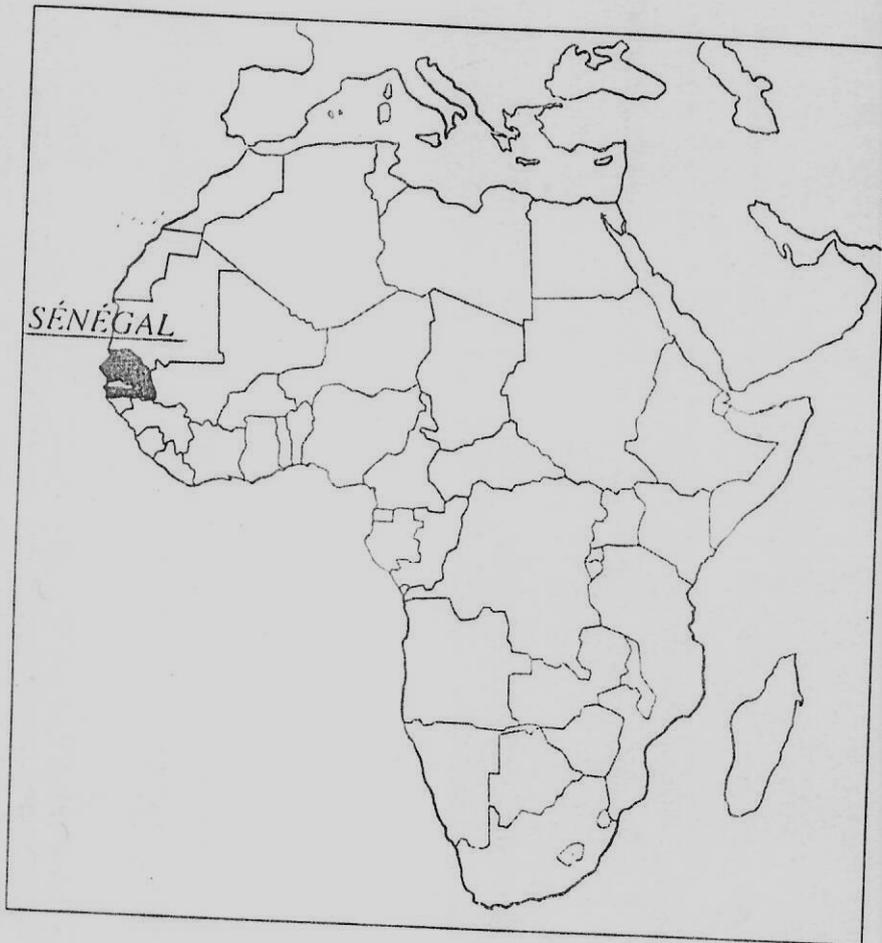
Pas de politique de privatisation.

ANNEXES

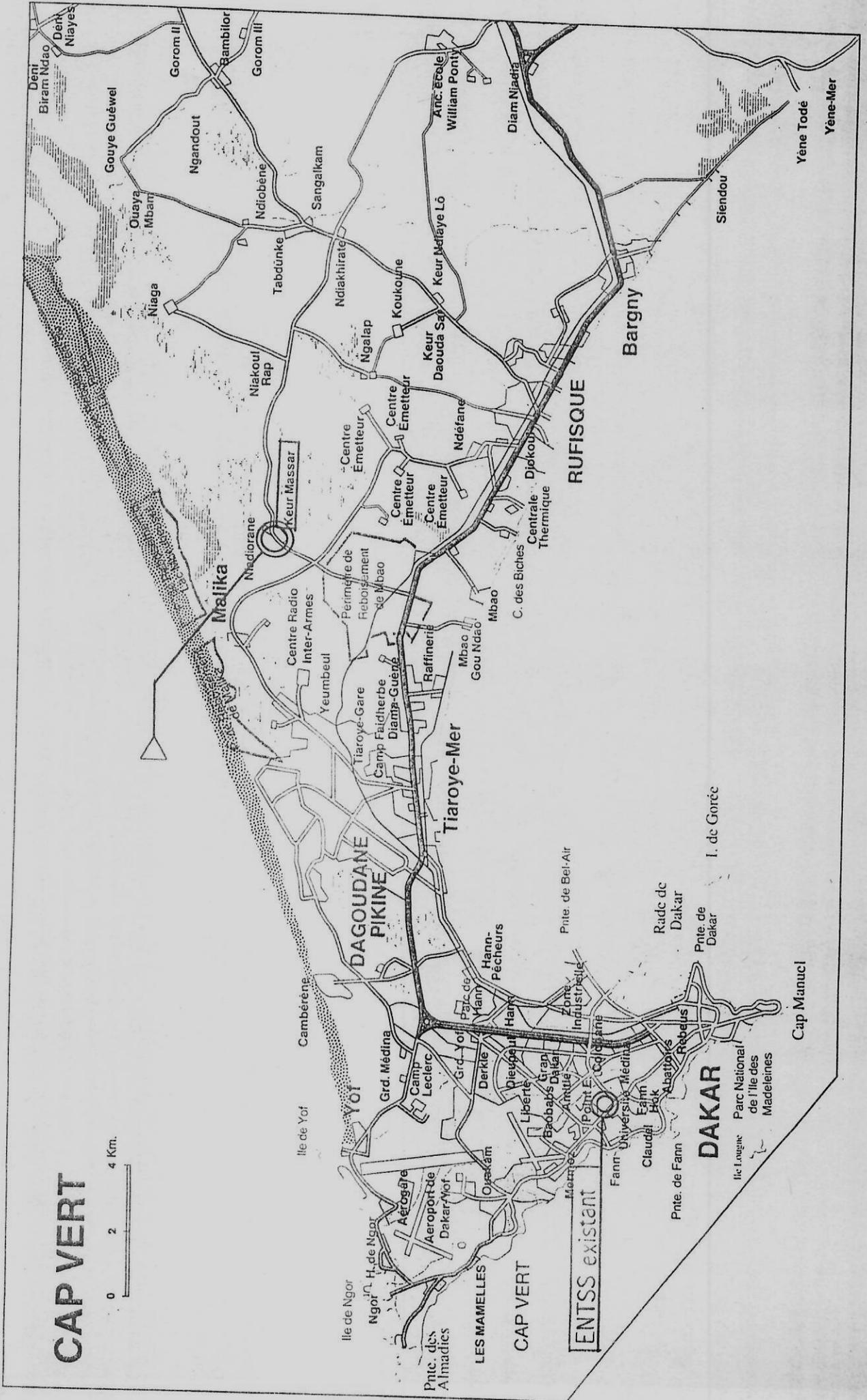
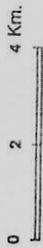
- Annexe.1 : cartes du site
- Annexe. 2 : organigrammes
- Annexe. 3 : crédit de valorisation de la formation à l'ENTSS
- Annexe. 4 : effectifs des élèves
- Annexe. 5 : Plans de construction
- Annexe. 6 : coût de construction
- Annexe. 7 : coût des équipements
- Annexe. 8 : arrêté N° 007878 portant recrutement et classement des élèves de l'ENTSS
- Annexe. 9 : photos

Annexe. 1 : cartes

- Le Sénégal en Afrique
- La région de Dakar dans le Sénégal
- L'ENTSS dans la région de Dakar



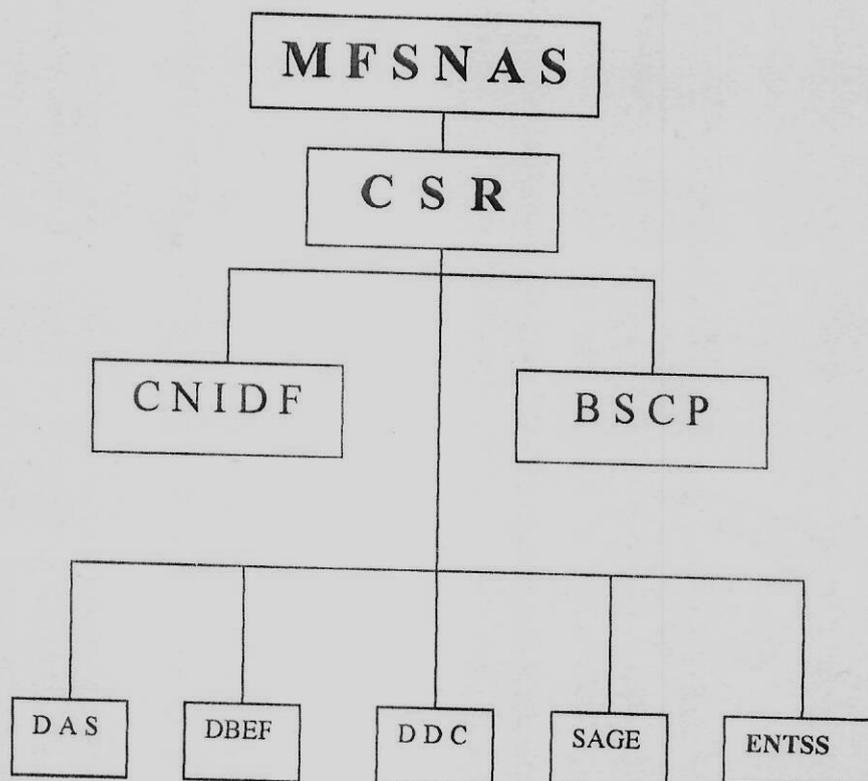
CAP VERT



Annexe. 2 : Organigrammes

- Position de ENTSS dans son Ministère de Tutelle (MFSNAS)
- Organigramme de ENTSS

Organigramme du Ministère de la Famille,
de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale



MFSNAS Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale et de l'Action Sociale

CSR Cabinet et Services Rattachés

CNIDF Centre National d'Information et de Documentation pour la Femme

BSCP Bureau de Suivi et de Coordination des Projets

DAS Direction de l'Action Sociale

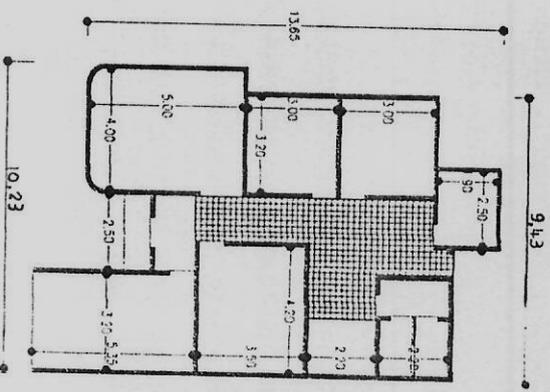
DBEF Direction du Bien-Être Familial

SAGE Service de l'Administration Générale et de l'Équipement

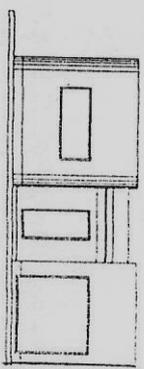
ENTSS Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux et Spécialisés

DDC Direction du Développement Communautaire

LEGENDE	
DEZ DE CHAUSSEE	
RESERVATIONS	RESERVE
APPARTEMENT	122 m ²



MEINPLAN



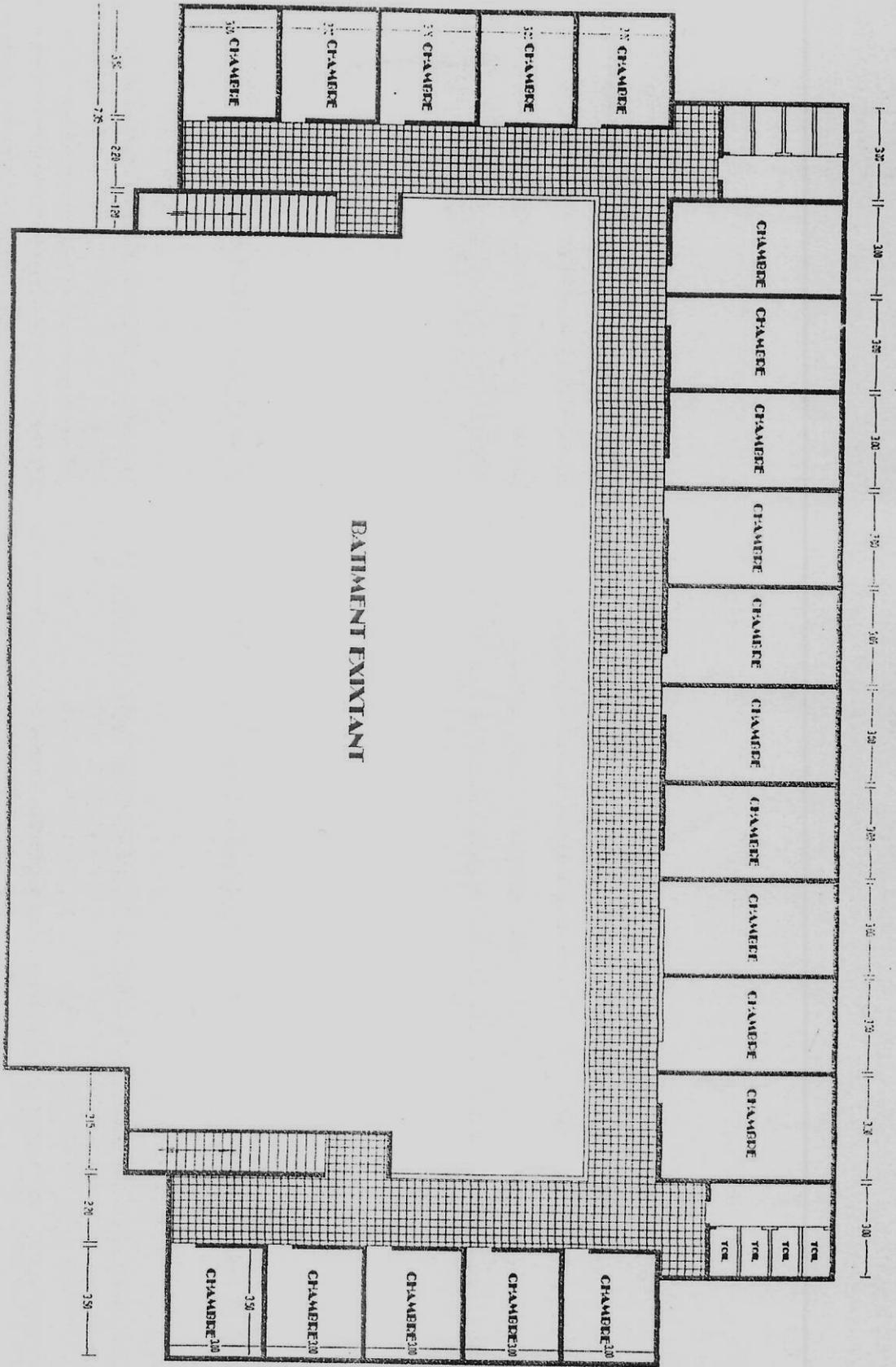
FACADE L'INCHMIL

SURFACE TOTALE 122m ²	
N°	Date
MARQUE	

Firm Nom & Adresse :
BAGELC
 BUREAU D'ARCHITECTURE
 ET DE GENIE CIVIL
 TEL : 032 50 91

Dir. et Adresse PROJET :

This plan :
ADD DIRECTEURS
 Date :
 Page N° :
 Cade : **7**



LEGENDE	
M2	
1er étage	468

No.	Unités/m²	Soit

Firm Nom et Adresse :
BAGELC
 BUREAU D'ARCHITECTURE
 ET DE GENIE CIVIL
 Td : 032 50 21

Titre et Adresse PROJET :
 PROJET DE SERRAVALON
 DE L'ECOLE NATIONALE
 DES TRAVAILLERS SOCIAUX

Titre plan :
EXTENSION
 Echelle : 1/200
 Date : Avril - 2000
 Page N° : 2

Annexe. 6 : Coûts de construction

- Extension de l'ENTSS à keur Massar
- Extension de l'ENTSS à Dakar

Coûts de construction

Local	surface(m2)	nombre	s. total(m2)	coût(yens)
Extension à Keur Massar				
ADMINISTRATION	560	1	560	78,400,000
SALLE DE CLASSES	750	2	1,500	210,000,000
REFECTOIRE	543	1	543	76,000,000
POSTE DE SANTE	185	1	185	25,900,000
DORTOIRS 1er CYCLE	976	2	1,952	273,300,000
LOG. DIRECTEURS	122	1	122	17,100,000
LOG. 2 PROFESSEURS	98	4	392	54,900,000
AIRES DE JEUX	110	1	110	1,700,000
REVETEMENT	2,900	1	2,900	14,500,000
sous-total			8,264	751,800,000
Extension à côte de ENTSS				
DORTOIRS 2eme CYCLE	850	1	850	119,000,000
Grand-total			9,114	870,800,000

Annexe. 7 : Coût des équipements

Coût détaillé du matériel d'équipement pour le 1^{er} et le 2nd cycles de l'ENTSS

Coût du matériel d'équipement de l'ENTSS (1^{er} et 2nd cycles)

Rubriques	Prix unitaire	Quantité	Valeur(fcfa)
Bureaux ministre	515.000	05	2.575.000
Bureaux ½ ministre	315.000	10	3.150.000
Tables élèves	80.000	200	16.000.000
Tables de dégagement	60.000	04	240.000
Tables métalliques	75.000	01	75.000
Tables machine à écrire	45.000	01	45.000
Tables téléphoniques	35.000	05	175.000
Tables de conférence	518.000	01	518.000
Tables élèves avec coudoirs	90.000	810	72.900.000
Fauteuils ministre	280.000	02	560.000
Fauteuils ½ ministre	225.000	03	675.000
Fauteuils tournants	150.000	12	1.800.000
Chaises élèves	45.000	50	2.250.000
Chaises en fer bourrées	35.000	200	7.000.000
Chaises en bois bourrées	40.000	10	400.000
Chaises en bois non bourrées	30.000	00	00
Tabourets	18.000	00	00
Chaises ministres	35.000	10	350.000
Armoires en bois vitrées	485.000	10	4.850.000
Armoires métalliques vitrées	375.000	20	7.500.000
Armoires métalliques à 2 battants	400.000	04	1.600.000
Armoires basses	295.000	05	1.475.000
Présentoirs à 4 rayons	325.000	20	6.500.000
Chasseurs à 4 tiroirs	415.000	10	4.150.000
Chasseurs à 10 tiroirs	380.000	10	3.800.000
Coffre fort	800.000	02	1.600.000
Classeurs à 1 tiroir	210.000	05	1.050.000
Fiches à 4 bacs	120.000	05	600.000
Meubles de rangement	280.000	05	1.400.000
Salon	45.000	02	90.000
Chauffeuses petit modèle	215.000	02	430.000
Salon visiteurs	845.000	04	3.380.000
Photocopieuse	3.850.000	03	11.550.000
Machine gestener 320	910.000	02	1.820.000
Graveuse gestener 1573	212.000	02	424.000
Ordinateurs	1.750.000	160	280.000.000
Ecrans rétroprojecteurs	90.000	04	360.000
Appareils de projection	850.000	04	3.400.000
Système de son	250.000	05	1.250.000
Lignes téléphoniques	150.000	03	450.000
Tableaux noirs	90.000	12	108.000
Valeur totale (en fcfa)			446.500.000

Soit 66.171.300 yen

11.11.1997-009538

M. MB / AWN

N°

MEN/ENTSS

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ECOLE NATIONALE DES TRAVAILLEURS

SOCIAUX SPECIALISES (E.N.T.S.S)

Dakar, le

A R R E T E : portant modalités de recrutement
et de classement général de fin
d'études à L'ENTSS.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,

- VU la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;
- VU le décret n° 74.163 du 14 Février 1974 relatif à la planification de l'emploi, de la formation et des structures scolaires ainsi qu'à l'attribution des allocations d'études et de stages, modifié par les décrets n°76.121 du 30 Janvier 1976, n° 78.174 du 02 Mars 1978 et n° 78.1039 du 07 Novembre 1978 ;
- VU le décret n°77.685 du 10 Août 1977 fixant les procédures d'exclusion des élèves des établissements d'enseignement supérieur professionnel non universitaire pour fait de grève, tentative d'obstruction au fonctionnement de ces établissements ;
- VU le décret n° 77.1044 du 29 Novembre 1977 fixant le taux des allocations scolaires dans les écoles de formation professionnelle des agents de l'Etat ;
- VU le décret n° 91.1355 du 06 Décembre 1991 autorisant les établissements de formation professionnelle à générer et à utiliser leurs ressources propres ;
- VU le décret n° 93.717 du 01er Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 94.562 du 02 Juin 1994 portant création et organisation de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés, notamment en ses articles 02, 33 et suivant ;
- VU le décret n° 95.312 du 15 Mars 1995 portant nomination des Ministres, modifié par le décret n° 95.748 du 12 Septembre 1995 ;
- VU le décret n° 95.315 du 16 Mars 1995 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et des Ministères ;
- VU l'arrêté n° 07142 du 23 Août 1994 portant règlement intérieur de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés, notamment en son article 21
- VU l'arrêté n° 007878 du 08 Septembre 1994 portant modalités de recrutement et de classement général de fin d'études à l'ENTSS ;
Le Conseil de Perfectionnement entendu en sa séance du 08 Septembre 1997 ;
Sur proposition du Directeur de l'E.N.T.S.S ;

A R R E T E
= = = = =CHAPITRE I : MODALITES DE RECRUTEMENT

ARTICLE PREMIER : Les dossiers de candidature pour le Premier et le Second Cycle de l'ENTSS sont composés des éléments suivants.

- Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'E.N.T.S.S.
- Un extrait d'acte de naissance
- La preuve de nationalité
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat d'expertise phtisiologique datant moins de trois mois ;
- Un certificat de vaccination en DTIAB ;
- Un certificat de visite et de contre visite ;
- Une copie des diplômes universitaires ou professionnels ;
- Une attestation des états de services antérieurs, justifiant de quatre années d'ancienneté dans la hiérarchie B pour les candidats professionnels
- Un projet de recherche relative à la filière choisie pour les candidats au Second Cycle ;
- Les frais d'ouverture de dossier.

ARTICLE 2 : Les candidats sénégalais au Premier Cycle retenus pour les concours direct et professionnel composent dans les épreuves suivantes :

- Une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de quatre heures relative à la dimension sociale du développement, objet d'une double correction et notée sur 20.
- Une épreuve orale de 20 minutes au plus devant un jury pluridisciplinaire de trois membres au moins sur la base de critères fixée par note de service, notée sur 20.

ARTICLE 3 : Les candidats sénégalais au second cycle, retenus pour le concours direct et professionnel composent dans les épreuves suivantes :

- Une épreuve écrite d'admissibilité d'une durée de quatre heures, relative à la politique sociale objet d'une double correction et notée sur 20.
- Une épreuve orale portant sur la culture générale et le projet de recherche, devant un jury pluridisciplinaire de cinq membres dont un représentant du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, sur la base de critères fixés par note de service, notée sur vingt.

c / Epreuves pratiques optionnelles dont deux (2) au choix

- 8.3.3.11. .. Braille, notée sur vingt (20), coefficient 3.
- 8.3.3.12. .. Langage des signes, notée sur vingt (20), coefficient 3.
- 8.3.3.13. .. Orthophonie, notée sur vingt (20), coefficient 3.
- 8.3.3.14. .. Psychomotricité, notée sur vingt (20), coefficient 3.

8.3.4. Travail social en entreprise

Les épreuves se déroulent de la manière suivante :

a/ Epreuves écrites obligatoires

- 8.3.4.1. .. Une épreuve de travail social personnel, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 8.3.4.2. .. Une épreuve de travail social avec les groupes, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 8.3.4.3. .. Une épreuve de travail social communautaire, notée sur vingt (20) coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 8.3.4.5. .. Une épreuve de supervision professionnelle, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 8.3.4.6. .. Une épreuve de management, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique).
- 8.3.4.7. .. Une épreuve de gestion des ressources humaines, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique).

b/ Epreuves orales obligatoires

- 8.3.4.8. .. Economie de l'entreprise
- 8.3.4.9. .. Législation du travail
- 8.3.4.10. .. Sociologie des organisations
- 8.3.4.11. .. Gestion financière.

c/ Epreuves orales optionnelles dont deux (2) au choix après tirage en fin d'année.

- 8.3.4.12. .. Gestion des projets 
- 8.3.4.13. .. Marketing
- 8.3.4.14. .. Anglais des affaires
- 8.3.4.15. .. Processus de communication interne.

Le mémoire est soutenu devant un jury pluridisciplinaire de cinq membres dont un représentant du Ministère de tutelle et un travailleur social titulaire du diplôme supérieur en travail social.

10.9. La moyenne obtenue à l'examen de fin d'études (6 crédits) dont les modalités sont pour chaque option définies ainsi qu'il suit :

10.9.1. Epreuves écrites obligatoires

- 10.9.1.1. Politique sociale, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 10.9.1.2. Travail social personnel, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 10.9.1.3. Une épreuve de supervision professionnelle, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 10.9.1.4. Une épreuve de travail social avec les groupes, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).
- 10.9.1.5. Une épreuve de travail social communautaire, notée sur vingt (20), coefficient 4 (deux sujets au choix).

10.9.2. Epreuves écrites optionnelles

- 10.9.2.1. Management, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique).
- 10.9.2.2. Marketing social, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique)
- 10.9.2.3. Gestion financière, notée sur vingt (20) coefficient 3 (sujet unique)
- 10.9.2.4. Analyse des besoins de formation, notée sur vingt (20) coefficient 3 (sujet unique).
- 10.9.2.5. Evaluation de la formation, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique).
- 10.9.2.6. Gestion des ressources humaines, notée sur vingt (20) coefficient 3 (sujet unique).
- 10.9.2.7. Théorie de l'éducation, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique).
- 10.9.2.8. Economie des entreprises, notée sur vingt (20), coefficient 3 (sujet unique).
- 10.9.2.9. Déviance et délinquance, notée sur vingt (20) coefficient 3 (sujet unique).

10.9.3. Epreuves ^{orales} obligatoires

- 10.9.3.1. Droit administratif, notée sur vingt (20), coefficient 2 (sujet unique).
- 10.9.3.2. Droit du travail, notée sur vingt (20), coefficient 2 (sujet unique).
- 10.9.3.3. Théorie du développement, notée sur vingt (20), coefficient 2 (sujet unique).

ARTICLE 11 : L'admission définitive, pour chaque diplôme, n'est prononcée que si le candidat totalise une moyenne générale de 12 sur 20 au Premier Cycle ou 66 crédits au Second Cycle.

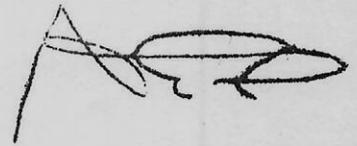
ARTICLE 12 : Pour l'ensemble des diplômes d'Etat, les membres du jury sont nommés par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, sur proposition du Directeur de l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés (E.N.T.S.S.).

ARTICLE 13 : Le Directeur de l'ENTSS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera et abroge toutes dispositions antérieures, notamment celles prévues par l'arrêté 007878 du 08 Septembre 1994.

Ampliations

. SGG	2
. MEN	2
. ENTSS	300
. ARCHIVES	2

Le Ministre de l'Education
Nationale

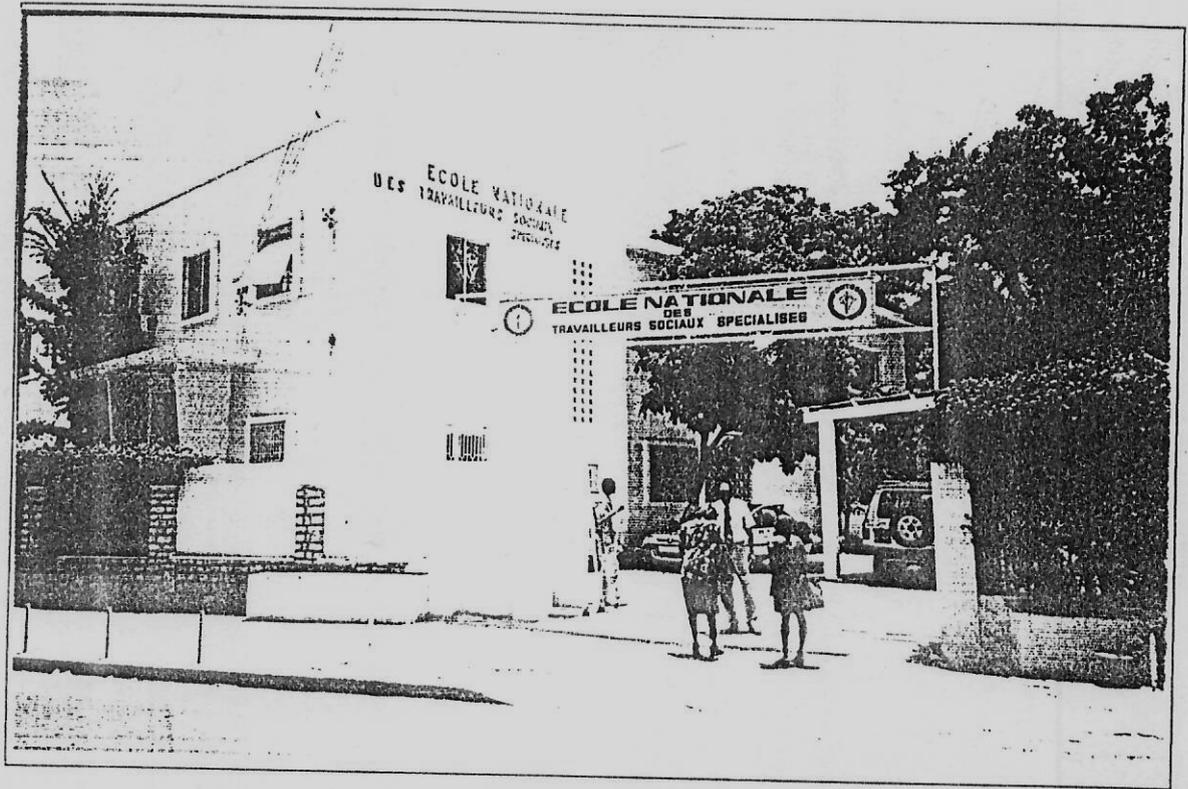


André SONKO

Annexe. 9 : Photos

Photos de présentation :

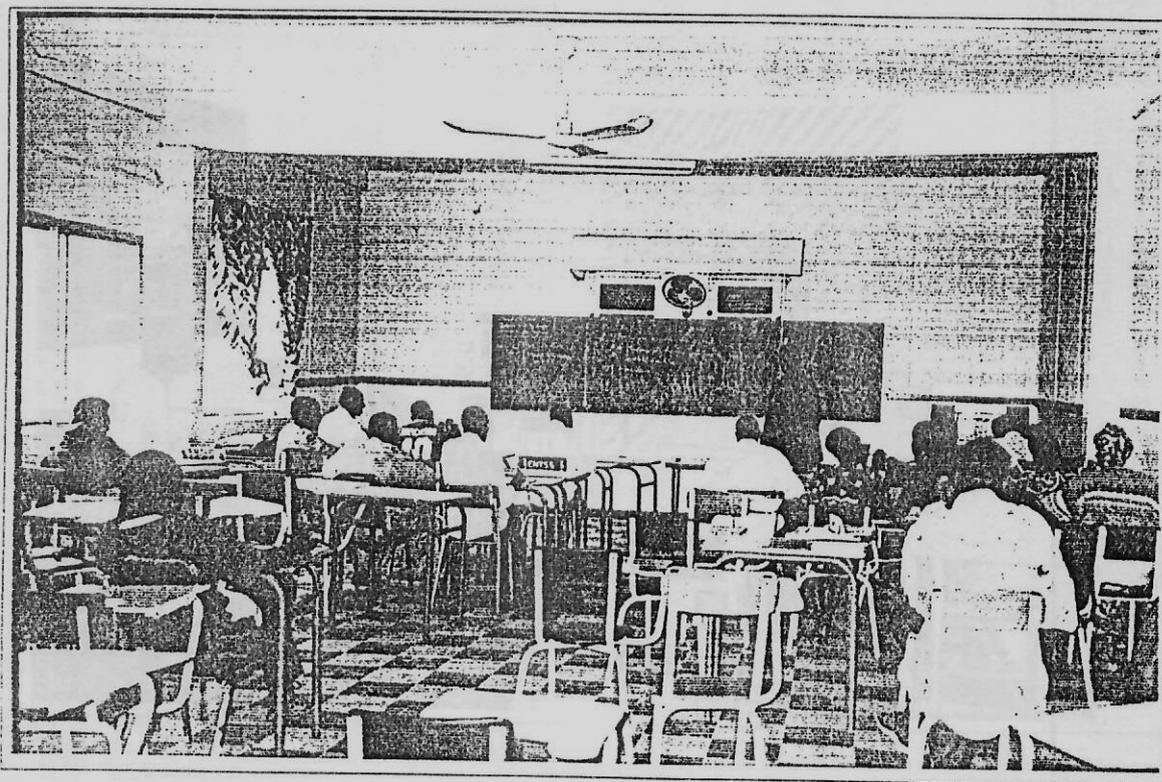
- Du site de l'ENTSS
- De quelques activités de l'ENTSS
- Du nouveau site de l'ENTSS à Keur Massar



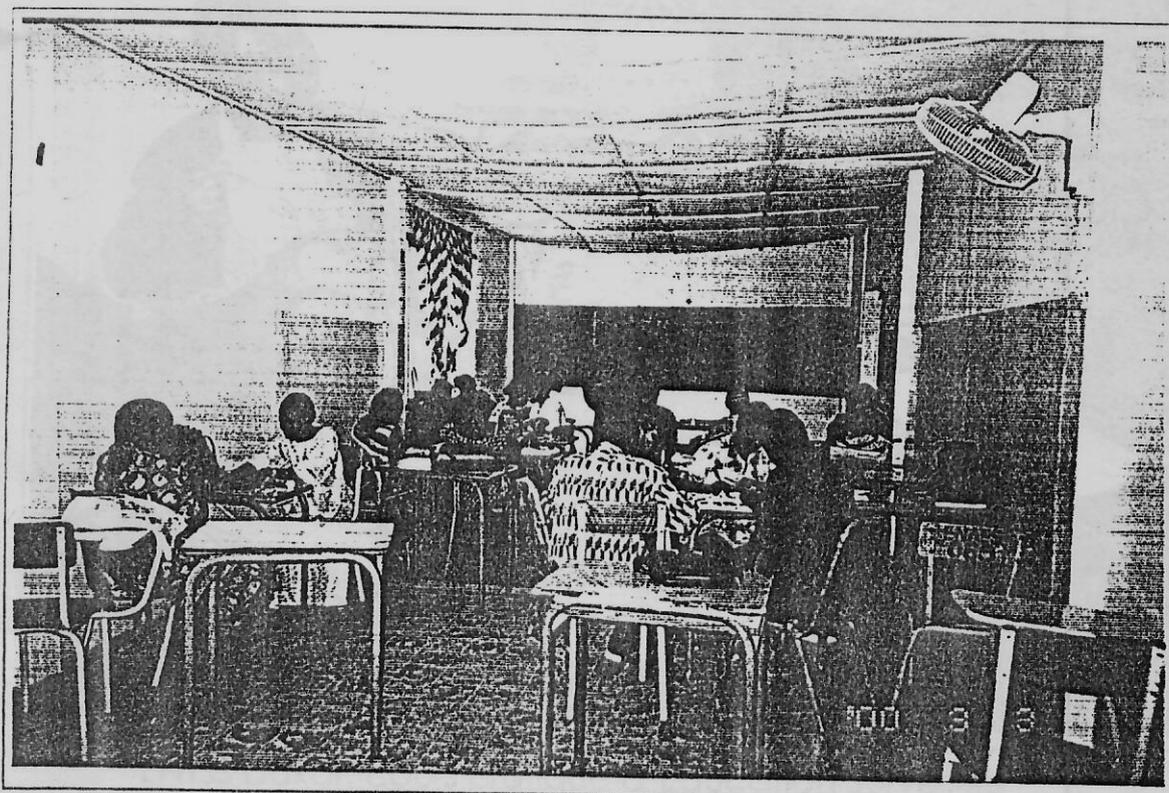
ENTSS Dakar, vue d'entrée



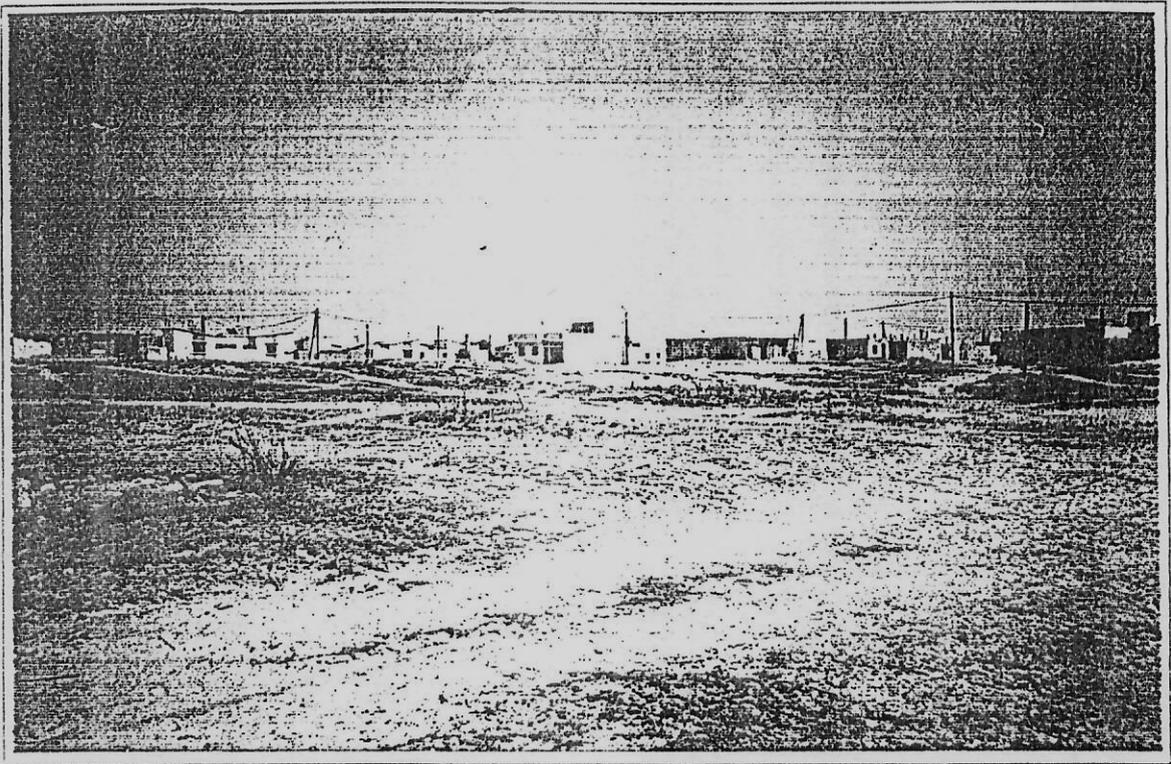
ENTSS Dakar, vue de derrière



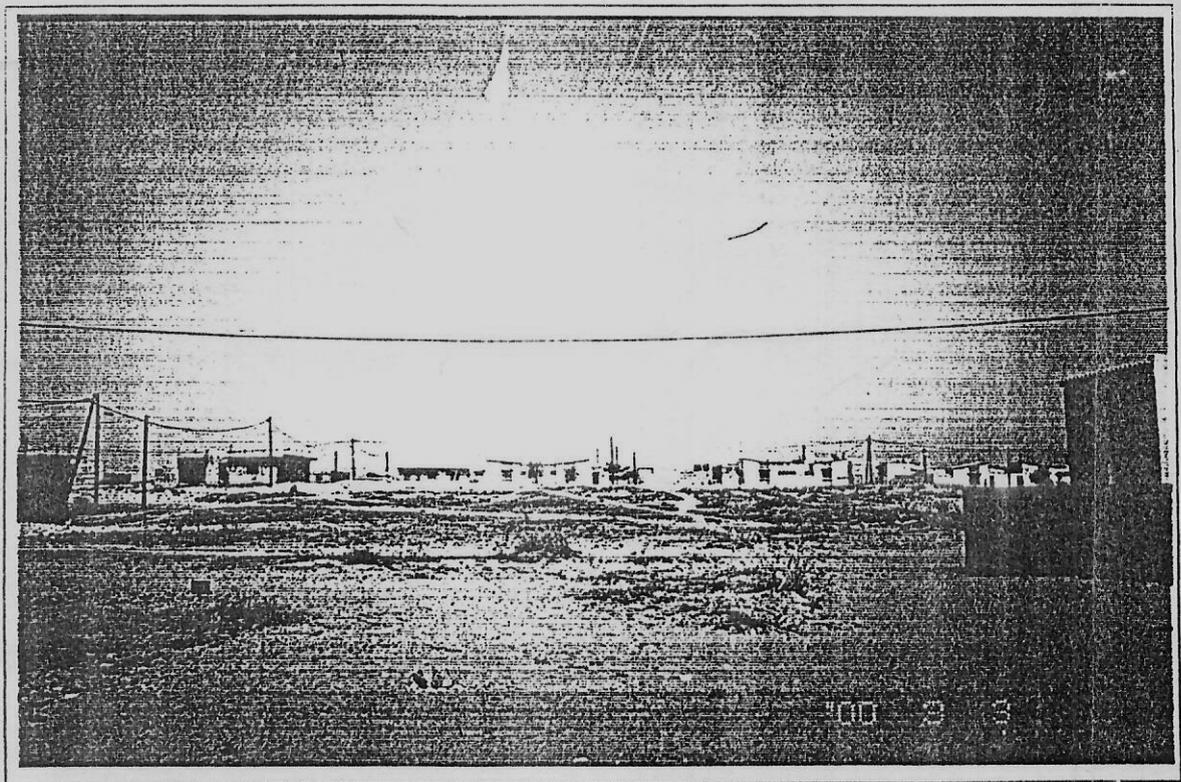
ENTSS Dakar, Salle de cours



ENTSS Dakar, cours de Psychiatrie (1^{er} cycle)



ENTSS Dakar, Terrain de Malika (pour 1^{er} cycle, vue en longueur)



ENTSS Dakar, Terrain de Malika (près de la haute tension électrique)